

l'an deux mil vingt -quatre
le onze juin à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
CZEP CZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LE MOING,
MILON, MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

Date de convocation
6 JUIN 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DIOP a donné procuration à M. CHERET
Mme GILLMANN qui a donné procuration à Mme MILON
M. LAMIRAL qui a donné procuration à Mme RANCE

**Date d'affichage
de la convocation**
6 JUIN 2024

Absent : M. COSTEDOAT

**Date de publication
de la délibération**
20 JUIN 2024

M. FOUILLOT a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 15

Votants 18

OBJET : Tarifs pour l'accueil du temps périscolaire ou extrascolaire 2024-2025

Mme la Maire rappelle les tarifs votés en 2023 pour l'accueil du temps périscolaire et extrascolaire, et propose à l'Assemblée de ne pas les modifier.

À la demande de M. FOUILLOT, Mme CHERET précise que la fréquentation du centre de loisirs est stable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas modifier les tarifs pour l'accueil du temps périscolaire et extrascolaire, applicables à compter du 1^{er} septembre 2024, fixés comme suit :

1/ Familles domiciliées à Cernay-la-Ville

a/ tarifs pour 1 enfant

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4.79 €	8.11 €	14.07 €*	28.14 €*
B	4.57 €	7.77 €	13.59 €*	27.17 €*
C	3.98 €	5.75 €	10.64 €*	21.27 €*
D	3.53 €	5.10 €	9.41 €*	18.82 €*

b/ tarifs pour 2 enfants et plus (exclusivement dans le cas d'une séance où les 2 enfants ou plus sont présents simultanément au centre)

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4.14 €	7.13 €	12.51 €*	25.03 €*
B	3.93 €	6.87 €	12.10 €*	24.19 €*
C	3.43 €	4.94 €	9.35 €*	18.69 €*
D	3.04 €	4.40 €	8.28 €*	16.55 €*

2/ Familles domiciliées dans une autre commune que Cernay-la-Ville

a/ tarifs pour 1 enfant

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4.79 €	8.11 €	18.31 €*	36.62 €*
B	4.57 €	7.77 €	17.66 €*	35.32 €*
C	3.98 €	5.75 €	14.04 €*	28.07 €*
D	3.53 €	5.10 €	12.42 €*	24.84 €*

b/ tarifs pour 2 enfants et plus (exclusivement dans le cas d'une séance où les 2 enfants ou plus sont présents simultanément au centre)

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4.14 €	7.13 €	16.26 €*	32.53 €*
B	3.93 €	6.87 €	15.70 €*	31.39 €*
C	3.43 €	4.94 €	12.34 €*	24.68 €*
D	3.04 €	4.40 €	10.93 €*	21.85 €*

*dont prix du repas : 5.10 €

RAPPELLE les tranches du quotient familial :

Tranches	Quotient familial
A	De 14 006 € et plus
B	De 11 206 € à 14 005 €
C	De 8001 € à 11 205 €
D	Moins de 8 000 €

PRÉCISE que le quotient familial est calculé de la manière suivante :

$$QF = \frac{\text{Revenu imposable}}{\text{nombre de parts}}$$

DÉCIDE de maintenir à 4,00 € par enfant et par soir la pénalité facturée aux parents pour la première demi-heure de retard, soit jusqu'à 19 h 30, puis à 10 € par demi-heure de retard supplémentaire.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 20 juin 2024

La Maire
Claire CHERET




Le secrétaire de séance
Philippe FOUILLOT



Mis en ligne le 20/06/2024 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2024

Application agréée E-legalite.com